

But de la formation

Le but de la formation d'ambulancier-ère est de permettre à l'étudiant-e d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession telle que définie dans le plan d'études cadre d'ambulancière et ambulancier ES.

Durée de la formation>

La formation d'ambulancier(ère) est conçue conformément à l'ordonnance sur les ES, 5496 heures de formation réparties en 4580 heures de contact et 916 heures de travail personnel (20 %).

Modalités d'organisation : en école plein temps.

Sur la base de formations et expériences, notamment dans les domaines du sauvetage professionnel et des soins infirmiers, un raccourcissement de la formation est possible par les voies de passerelle et de validation d'acquis. La formation comprend pour moitié de l'enseignement (théorique et pratique) à l'école et des stages (hospitaliers, extrahospitaliers et dans des services privés d'ambulances).

Coût de la formation

La formation est gratuite pour les candidats domiciliés à Genève. Pour les résidents des autres cantons, la taxe semestrielle s'élève à CHF 500.-.